

RÉSOLUTION 26/XXVI

Année polaire internationale/Recensement de la vie marine en Antarctique

La Commission,

Considérant que l'Année polaire internationale est un vaste programme scientifique axé sur l'Arctique et l'Antarctique, qui s'étend de mars 2007 à mars 2009,

Reconnaissant que l'Année polaire internationale regroupe plus de 60 États et 200 projets scientifiques, parmi lesquels le Recensement de la vie marine en Antarctique (CAML),

Notant que le CAML étudiera la distribution et l'abondance de l'immense biodiversité marine antarctique pour établir un point de référence pour le bénéfice de l'humanité,

Rappelant la Déclaration d'Édimbourg sur l'Antarctique concernant l'Année polaire internationale, faite à la XXIX^e réunion consultative du traité sur l'Antarctique, qui accorde son soutien politique à l'Année polaire internationale,

Reconnaissant en outre que la Commission, lors de sa XXV^e réunion, a exhorté tous les Membres à contribuer aux projets de la CCAMLR pour l'Année polaire internationale,

Notant l'Article IX de la Convention établissant les fonctions de la Commission, notamment pour "faciliter la recherche et les études exhaustives sur les ressources marines vivantes et l'écosystème marin de l'Antarctique",

1. Accueille avec enthousiasme les notifications des Parties contractantes concernant les activités de recherche dans le cadre de l'Année polaire internationale et du Recensement de la vie marine en Antarctique qu'elles proposent de réaliser dans la zone de la Convention de la CCAMLR.
2. Exprime sa reconnaissance aux Parties contractantes qui se sont engagées à participer aux activités de l'Année polaire internationale dans la zone de la Convention et à approfondir les connaissances sur les ressources marines vivantes de l'écosystème marin de l'Antarctique.
3. Encourage toutes les Parties contractantes à apporter leur soutien et, si possible, à contribuer à l'Année polaire internationale, notamment par le biais du Recensement de la vie marine en Antarctique.